

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 42 (1904)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La première des "Feuilles d'avis"  
**Autor:** V.F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-200784>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

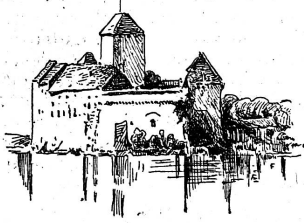
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
**AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER**  
Grand-Chêne, 11, Lausanne.  
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.  
**BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE**  
SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.  
ÉTRANGER: Un an, fr. 7,20.  
Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

**PRIX DES ANNONCES**  
Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.  
Étranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



A tous ses abonnés et à tous ses lecteurs,  
le Conteur envoie ses vœux les plus sincères pour la nouvelle année.

## Un souhait.

M. Philippe Godet, nous l'avons dit déjà, est d'en-  
re les plus fidèles amis du *Conteur*. Et, de cette  
mitié, qui nous est très précieuse, chaque nouvel-  
n nous apporte un nouveau témoignage :

## AU CONTEUR VAUDOIS.

Vous avez tant d'amis, ô cher CONTEUR VAUDOIS,  
Que vous ne pourriez point les compter sur vos doigts.  
Tant mieux! les bons amis nous sont si nécessaires!  
Veuillez compter toujours, parmi les plus sincères,  
Neuchâtel, 26 décembre 1903. PHILIPPE GODET.

Nous remercions vivement M. Godet de l'assu-  
-rance qu'il nous donne et le prions, à notre tour,  
le vouloir bien, à l'occasion de la nouvelle année,  
égrayer nos vœux les plus sincères, vœux auxquels  
s'associent, nous en sommes certain, tous nos lec-  
-teurs.

## La première des « Feuilles d'avis. »

M. Paul Allenspach, rédacteur en chef de la  
*Feuille d'avis de Lausanne*, a publié récem-  
ment deux articles bien intéressants sur les  
origines de son journal. Nous y lisons que le  
fondateur en fut, non un Lausannois de vieille  
roche, mais un bourgeois d'Etagnières, du  
nom de Duret. Le premier numéro date du 29  
juin 1762. Au début, le journal était hebdoma-  
daire et paraissait sous ce titre: *Annales et*  
*avis divers. Feuille périodique*. Il ne contenait  
guère que des annonces, l'indication du prix  
des denrées, et autres renseignements de ce  
genre. Ce n'est que bien des années après sa  
fondation que le périodique de Duret prit le  
nom de *Feuille d'avis*, qui est maintenant ce-  
lui de nombre d'autres journaux d'annonces  
et d'informations.

Il nous a paru curieux de rechercher quelle  
avait été la première *Feuille d'avis* de langue  
française, et nous avons trouvé que ce fut  
celle de Théophraste Renaudot, fondateur de  
la *Gazette de France* (1632). C'est de Venise  
qu'il rapporta l'idée de la première gazette de  
langue française. Avant le XVII<sup>me</sup> siècle, le jour-  
nalisme existait à l'état rudimentaire en Hol-  
lande, en Allemagne et à Venise, où la *ga-*  
*zetta*, petite pièce de monnaie qui représen-  
tait le prix d'un exemplaire, donna bientôt son  
nom à la feuille périodique.

Renaudot avait plusieurs cordes à son arc.  
Il était journaliste, médecin et directeur d'un  
« bureau d'adresse » ou bureau de rensei-  
gnements, qu'il avait ouvert à Paris.

Il y avait six mois à peine que Renaudot pu-  
bliait sa *Gazette*, quand il lança un second  
journal, la *Feuille du bureau d'adresse*, dont  
le premier numéro porte la date du 1<sup>er</sup> juin  
1632. Cette nouvelle création fut appelée *Feuille*  
*d'avis* par le public parisien. Elle paraissait le  
premier de chaque mois et remplissait en  
quelque sorte le rôle de supplément de la *ga-*  
*zette de France*. Renaudot étant mort en 1653,  
elle cessa d'exister. Le libraire Thiboust la  
reprit en 1715 et en fit une brochure in-12 qui  
se vendait chaque semaine et qui contenait  
« les affiches de Paris, des provinces et des  
pays étrangers ».

Voici quelques extraits de la *Feuille* de Re-  
naudot, numéro du 1<sup>er</sup> septembre 1633 :

### TERRÉS SEIGNEURIALES A VENDRE.

Une terre seigneuriale en chastellenie, avec toute  
justice, à quatre lieues au deçà d'Orléans, dans la  
forest, consistant en chasteau bien logeable, terres  
labourables, vignes, prez, droit de pesche et de  
chasse, bourg qui en dépend, plusieurs mestairies,  
rentes, droits de patronnage et autres droits sei-  
gneuriaux. Elle est de deux mille livres de revenu,  
le prix de soixante mille livres. V. 3. f. 262 à 3. v. 1

### MAISONS A VENDRE A PARIS.

Une maison bastie de neuf vers la place Maubert,  
consistante en deux boutiques, deux caves, court,  
puits, six chambres avec leurs bouges, un pavil-  
lon dessus la montée, dans lequel il y a une cham-  
bre et grenier avec une estude à costé. Louée qua-  
tre cents livres; le prix de neuf mille livres. V. 3.  
f. 253 à 6. r.

### MAISONS A PARIS A DONNER A LOYER.

Une maison au quartier du Pont-Neuf, consis-  
tante en deux portes cochères, deux caves, cuisine,  
puits, grande salle, sept chambres avec leurs bou-  
ges et cabinets, du prix de douze cens livres. V. 3.  
f. 249 à 6. v.

### OFFICES A VENDRE.

Un office de trésorier des régiments en Limou-  
sin, aux gages de cinq cents livres, et quelques  
autres petits profits. Le prix est de six mil livres.  
V. 3. f. 419 à 2. v.

Un autre de conseiller au parlement de Rouen,  
pour le prix du dernier vendu, qui est de quatre  
vingt quatre mil livres. V. 3. f. 250 à 2 r.

### MEUBLES A VENDRE.

Un lit à pentes de serge à deux anvers, vert  
brun, avec des bandes de tapisserie et la couver-  
ture traînante. Le prix de soixante livres. V. 3. f.  
253 à 4. r.

Un habit neuf de drap du sceau<sup>2</sup> escarlate, qui  
n'est pas encore achevé, doublé de satin de mesme  
couleur avec un galon d'argent. Le prix de dix-huit  
écus. V. 3. f. 253 à 3. r.

### AFFAIRES MESLÉES.

On donnera l'invention d'arrêter le gibier et  
l'empescher de sortir du bois et d'y rentrer, quand

<sup>1</sup> Ces indications abrégées signifient volume 3, folio 252  
à 253, verso. Elles se rapportent aux inscriptions du Bu-  
reau d'adresse.

<sup>2</sup> Pour drap d'Usseau, petit village du Languedoc, où  
furent établies les premières manufactures.

il en sera sorti, par d'autres lieux que ceux qu'on  
voudra. V. 3. f. 253, art. 9. v.

Une autre donnera l'invention de nourrir quan-  
tité de volailles à peu de frais. V. 3. f. 254, art. 10. v.

On veut vendre un atlas de Henricus Hondius le  
prix de quarante-huit livres. V. 3. f. 251 à 1. r.

On demande compagnie pour aller en Italie dans  
quinze jours. V. 3. f. 249 à 3. v.

On prestera à constitution de rente, la somme de  
mil livres en une partie, mesme au denier vingt,  
pourveu que ce soit à quelque communauté. V. 3. f.  
250 à 5. v.

On vendra un jeune dromadaire à prix raisonna-  
ble. V. 3. f. 253 à 11. v.

Ces vieilles annonces sont intéressantes à  
plus d'un titre. Elles donnent des indications  
précises sur les coutumes et les conditions de  
la vie à Paris, dans la première moitié du  
XVII<sup>me</sup> siècle. On y voit aussi qu'en ce temps-là  
le mot *bouge* n'était pas encore synonyme de  
lieu malpropre ou mal famé; c'était un cabi-  
net peu éclairé, auprès d'une chambre, et où  
il n'y avait place que pour un lit, quelque  
chose d'analogue à nos alcôves, pièces qui,  
entre parenthèses, n'existent plus dans les  
constructions modernes.

Et voilà comment les *Feuilles d'avis* devien-  
nent des documents précieux pour l'historien  
et le philologue.

Lecteurs, mes frères, ne les traitons pas de  
feuilles de chou ! V. F.

## L'aubergiste.

La voiture qu'emporte  
Le pur-sang du château,  
Réveille le hameau...  
Et déjà sur sa porte  
L'aubergiste apparaît...  
La voiture s'arrête :  
— Est-ce pour lui la fête ?  
Un sourire discret  
Vient éclairer sa face...  
Mais que voit-il, hélas !  
Ne s'arrête-t-on pas  
A l'auberge d'en face !  
Avec un jurement  
Il rentre et puis répète,  
En secouant la tête  
Mélancoliquement :  
« Est-il rien de plus triste,  
Lorsque les voyageurs  
Vont se loger ailleurs,  
Que l'état d'aubergiste ! »

E.-C. Thou.

## De bounan.

Bin dâo bounheu à très ti, petits et grands,  
po tota l'annaie que n'ein quemeinci hier à  
né. Lo bon Dieu vo baillâi prau paille po vou-  
trè paillesse, prau bllesson po voutrè dina,  
prau tomma à petitgoutâ, et que vo seyi adi  
tot dru et tot vedzet. Mâ, accutade mè vâi on  
bocon, se vo ne sède pas lire benhirâo de vo  
mimo, quand bin vo z'arâi tot lo resto, cein ne  
vo farâi pas mè que ma choqua. Et tatsi de vo  
conteinta de cein que vo z'âi, quemet Cliitson  
que l'a portant duve tsambe de bou, po cein